

# Gestion des déchets



La Communauté de Communes détient la gestion des déchets sur l'ensemble de son territoire.

Sur la commune de Plagnole, le ramassage des déchets se fait en points d'apport volontaire (PAV). Il y en a deux sur la commune afin que les habitants puissent amener leurs déchets (ordures ménagères, tri, papiers-journaux, cartons, verre) :

- un PAV situé à côté de la mairie
- un PAV situé près de Rieumes, en empruntant la voie départementale "Vieille route de Rieumes".

# MÉMO TRI

## À TRIER



BRIQUES ET EMBALLAGES  
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS  
EN PLASTIQUE



EMBALLAGES  
EN MÉTAL



TOUS LES PAPIERS

Par besoin de les laver, il suffit juste de bien les vider et de ne pas imbriquer les déchets



## À TRIER



BOUTEILLES EN VERRE



POTS et BOCAUX EN VERRE



FLACONS EN VERRE

Couvercles et bouchons en métal dans la poubelle jaune, les autres dans la poubelle des déchets ménagers



## À COMPOSTER



DÉCHETS DE JARDIN



DÉCHETS ORGANIQUES



## À JETER



AUTRES DÉCHETS



VAISSELLE CASSÉE



COUCHES



**MOI AUSSI  
JE TRIE**



à donner à  
des associations  
ou à déposer dans les  
bornes relais présentes  
sur le territoire ou en  
déchèteries

Un doute, une question sur le tri ?  
[www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr)

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Pénalité de l'Énergie

CITEO

TERRITOIRE  
ZERO DÉCHET



GASPILLAGE